

Nouvelle- Calédonie

Claire Levacher

La Nouvelle-Calédonie est un archipel du Pacifique Sud de 19 103 km² (deux fois la Corse), de 400 km de long et large de 42 km. Elle est composée outre la Grande-Terre, de quatre îles (dites Loyauté) au large de la côte Est (Ouvéa, Lifou, Tiga, Maré), au sud-est de l'île des Pins et plus au large des îles Walpole, Matthew et Hunter, de deux archipels de petites îles prolongent la terre principale au nord-ouest (les îles Nénémas et Bélémas), et de l'archipel des Chesterfield à l'Ouest de la Grande Terre. La Grande-Terre est très escarpée, constituée de massifs montagneux culminant à plus de 1600 m (Mt Panié 1629m).

L'origine du peuplement de la Nouvelle-Calédonie est mal connue. Les peuples autochtones du Pacifique insulaire sont originaires d'Asie, selon certains de l'actuelle Malaisie, selon d'autres du Sud de la Chine ou de Taiwan. Ces peuples se distinguent nettement des premiers habitants de l'Australie, les ancêtres des Aborigènes. Les derniers chiffres concernant la population de la Nouvelle-Calédonie sont très variables. Ils oscillent entre 260 000 et 285 000 habitants (selon une extrapolation faite à partir du recensement de 1996 et du recensement partiel de 2004) se répartissant entre Kanak (42,5%), résidents de souches européennes, principalement française (37,1%), wallisiens (8,4%), polynésiens (3,8%) et résidents d'autres origines, essentiellement des Indonésiens et des Vietnamiens (8,2%). Près de la moitié de la population est âgée de moins de 25 ans.

La Nouvelle-Calédonie est actuellement dans une phase de décolonisation enclenchée à la fin des années 1980 par les Accords de Matignon-Oudinot de 1988 puis confirmé par l'Accord de Nouméa en 1998. Ils prévoient l'organisation d'un référendum entre 2014 et 2019 définissant l'avenir du pays, et organisent le transfert progressif des compétences de l'Etat vers la Nouvelle-Calédonie. Ces accords sont le fruit d'une lutte nationaliste qui a débuté dans les années 1970, axée sur l'antériorité de peuplement Kanak, la reconnaissance d'un peuple et d'une culture kanak et la revendication du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Les Accords de Matignon-Oudinot ont divisé le pays en trois provinces (Nord, Sud et Iles), créé une agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF), une agence de développement de la culture kanak (ADCK), et de nouvelles instance coutumière, le Conseil Coutumier, qui deviendra Sénat Coutumier en 1998, les aires coutumières et leurs conseils d'aires. L'Accord de Nouméa réaffirme ces principes et y ajoute une reconnaissance textuelle de l'antériorité des Kanak sur la terre de Nouvelle-Calédonie, socle de la construction d'un « destin commun » avec les autres ethnies du Territoire.

Visite du rapporteur spécial des Nations Unies pour les Peuples Autochtones, James Anaya

Du 4 au 11 février 2011, le Rapporteur Spécial James Anaya, a réalisé une visite en Nouvelle-Calédonie, à l'invitation du gouvernement français. L'objectif de la visite, organisée en partenariat avec le Sénat Coutumier, était de tenir des consultations et de recevoir des informations pour examiner la situation des droits de l'homme des peuples autochtones, le peuple Kanak, au regard de l'histoire du pays. Le Rapporteur a déclaré qu'il avait « cherché à comprendre les démarches retenues par le gouvernement de la France, le Gouvernement de

la Nouvelle-Calédonie et le peuple kanak dans leur effort visant à parvenir progressivement à une coexistence harmonieuse et fructueuse entre toutes les composantes de la population du pays à travers la mise en œuvre de l'Accord de Nouméa de 1998.¹»

A l'occasion de sa visite, il a rencontré les responsables de l'État français et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, les représentants des Province, les membres du Sénat Coutumier ainsi que de nombreuses associations et autorités coutumières. Il s'est déplacé dans les trois provinces pour se rendre compte de la réalité de la situation économique, sociale et politique de la population kanak. A cette occasion, « les autorités kanaks et les membres des communautés autochtones [lui] ont fait part de manière réitérée de leurs frustrations quant à la perpétuation de tendances à la discrimination à leur encontre, aux restrictions à l'exercice des droits coutumiers, aux mauvaises conditions sociales et économiques et à l'absence de participation adéquate aux processus décisionnels les concernant à de nombreux égards »². Le rapport concernant les différents constats que James Anaya a pu faire a été publié en septembre 2011 et fait état des différentes questions sur lesquelles le Rapporteur s'est arrêté : pouvoir coutumier et administration de la justice, participation des Kanak à la vie politique et au gouvernement, terres et ressources, langues kanak, conservation et diffusion de la culture et du patrimoine kanak, disparités sociales et économiques, enfance et jeunesse, conditions des femmes. ³ La France y a répondu peu de temps après en mettant l'accent sur sa démarche historique de reconnaissance des « pratiques, usages et savoirs locaux des communautés qui vivent en outre-mer » et sur le fait que l'Accord de Nouméa et la DDPa « défendent des valeurs communes »⁴.



La levée des deux drapeaux

Le début de l'année 2011 a également été marqué par la chute du gouvernement collégial de la Nouvelle-Calédonie le 17 février, après la démission de plusieurs élus Union Calédonienne, dénonçant la position de Philippe Gomes, président du gouvernement, vis-à-vis du choix des deux drapeaux, tricolore et indépendantiste- comme emblème. Accusé d'y faire obstruction en raison du refus de quatre communes de hisser les deux drapeaux, a du démissionner. En mars 2011, le FLNKS a déposé une proposition de loi de pays⁵ visant à faire de ce drapeau l'un des signes identitaires de la Nouvelle-Calédonie, conformément aux dispositions de l'Accord de Nouméa, entraînant une crispation politique et des divisions au sein de la droite loyaliste⁶.

Jusqu'en 2010, seul le drapeau français était officiellement reconnu, mais l'Accord de Nouméa prévoyant l'élaboration de signes identitaires propres dans son article 5, le 13 juillet 2010, le Congrès a émis le « vœu que soient arborés, ensemble, le drapeau dont la description est annexée et le drapeau national »⁷. Ce vœu n'étant pas contraignant, chaque collectivité est libre de l'appliquer ou non. François Fillon, le premier ministre français, venu à Nouméa en juillet 2010, a apporté son soutien aux deux drapeaux qui furent hissés en sa présence sur le siège du Haut Commissariat de la République en présence du président du gouvernement, Philippe Gomes, opposé à cette mesure, du président de la Province Sud, Pierre Frogier, du président du Congrès, Harold Martin et du président du Sénat Coutumier, Julien Boanemoi. Suite à cela, s'en est suivi une longue controverse et l'apparition de collectifs pour un drapeau commun qui ont lancé parallèlement d'élaboration d'un drapeau unique⁸.

Après plusieurs mois de démissions successives d'élus du gouvernement, et la demande expresse de modification de l'article 21 de la loi organique afin d'éviter les démissions à répétition, la situation politique s'est stabilisée en juin 2011 avec l'élection d'un nouveau gouvernement.

L'Ordre et la Morale, film de Matthieu Kassowitz

Dans la foulée du débat sur les signes identitaires, la sortie boycottée en Nouvelle Calédonie du film de Matthieu Kassowitz sur la grotte d'Ouvéa, a ouvert le débat sur la perception et l'enseignement de l'histoire contemporaine du pays. Au terme d'une longue préparation et d'un tournage finalement réalisé en Polynésie, une nouvelle controverse émerge au moment de la sortie du film en Nouvelle-Calédonie, initialement prévue début octobre.

La polémique autour de la sortie du film débute le 22 octobre, lorsque *Les Nouvelles Calédoniennes* annonce la décision de Douglas Hickson, le propriétaire de l'unique multiplex de Nouvelle-Calédonie, de ne pas diffuser le film. Si Matthieu Kassowitz met directement en cause Pierre Frogier dans *Le Parisien*, celui-ci a indiqué qu'il n'en était pas responsable.⁹ Après diverses manifestations organisées, le circuit de diffusion s'est organisé autrement et nous savons désormais qu'il a bel et bien été diffusé en Nouvelle-Calédonie, via notamment le Centre Culturel Tjibaou, les cinémas de brousse et la Fédération des Œuvres Laïques à partir du 12 décembre. Cette dernière phase de la polémique permet finalement de relancer le dialogue au profit d'une réflexion sur les enseignements de l'histoire locale en Nouvelle-Calédonie. La question reste en suspens, pourquoi donc est-ce ce film qui a provoqué la polémique ? En effet « *Les mêmes débats avaient émergé en 2008, à l'occasion de la programmation de deux documentaires évoquant la tragédie d'Ouvéa. Ils ont été diffusés et le pays ne s'est pas retrouvé à feu et à sang, rappelle Benoît Trépied. Les Calédoniens doivent avoir l'intelligence et la maturité de confronter leurs différents point de vue. Après tout, la démocratie n'a jamais signifié l'unanimité* ». Pour Patrice Godin, « *le film pointe du doigt l'Etat français. On*

peut ainsi comprendre l'opposition ferme de certains politiques à sa diffusion. »¹⁰ Mais finalement, c'est peut être le film « en trop » dans le sens, où il ne se veut pas documentaire et pose des questions explicites quant à l'interprétation des événements, et qu'une sortie cinéma y est associée touchant un plus large public que les documentaires.

Restitution de la tête d'Ataï

Par ailleurs, en juillet 2011, et suite à un grand ménage réalisé dans les réserves du Musée de l'homme à Paris, la tête du guerrier Ataï, héraut de la révolte Kanak de 1878, a été retrouvée. Dans une actualité alors brûlante concernant de tels patrimoines, marquée par la cérémonie de rendu des têtes maories, cette découverte a relancé les démarches pour le retour de la tête du guerrier dans son pays natal.

Depuis de nombreuses années, les descendants d'Ataï, comme le grand chef Bergé Kawa et des leaders indépendantistes ont entrepris des démarches pour le retour en Nouvelle-Calédonie de la tête du guerrier, mais il semblait perdu. La tête avait été expédiée en France, au « thesaurus cranorium » du Musée d'ethnographie du Trocadéro, avant qu'on ne perde sa trace. Quand, en 1988, Michel Rocard le fait chercher, personne ne sait plus où il est. C'est Didier Daeninckx, auteur de *Cannibale*, et du roman intitulé *Le retour d'Ataï*, qui la retrouve. Impliqué dans la procédure de restitution à la Nouvelle-Zélande de têtes maories par le musée de Rouen, il a rencontré des anthropologues qui lui ont permis de retrouver ce crâne ainsi qu'un moulage de la tête dans les réserves du Musée de l'Homme¹¹. Il prévient les Kanak, la nouvelle fait la une des journaux néo-calédoniens. Deux mois plus tard, le grand chef Bergé Kawa, descendant d'Ataï d'après le droit coutumier, appelle sur sa page Facebook "*toute la population kanaky*" à célébrer, le 24 septembre 2011, le retour du Grand Chef chez lui. Il dit avoir obtenu des garanties du commissaire de la République et du directeur du Musée de l'homme. Une demande aurait été adressée directement à la présidence de la République. Le 23 septembre, Bergé Kawa prévient cependant sur Facebook que la tête ne sera pas restituée. L'événement est "*reporté à une date ultérieure*".

Depuis, un collectif s'est créé à Paris pour relayer les démarches engagées par le grand chef Bergé Kawa, le collectif Ataï Résurrection a organisé des manifestations à la fin de l'année 2011 et au début de l'année 2012 pour maintenir la pression. Le crâne est donc toujours dans les réserves du Musée de l'homme, et il sera rapatrié à la demande de la famille. Il faudra alors prouver les liens de parenté ou de territoire pour que la restitution se fasse dans les conditions établies par la loi. Depuis 2008 et un colloque qui a lieu au Musée du Quai Branly, les « restes humains » sont considérés comme appartenant aux descendants des disparus. Le musée n'a « aucune réticence à rendre la tête d'Ataï. Il s'agit juste d'un transfert d'une institution à une autre puisque nous sommes en France. Mais à qui la rendre? »¹²

Affrontements à Maré

Le mois d'Août 2011 a également été marqué par des affrontements violents sur l'île de Maré, à la suite d'un conflit sur les prix des billets de la compagnie aérienne Air Calédonie. Les usagers ont en effet protesté contre la hausse du prix des billets. Un groupe de 300 personnes originaires du district de Guahma, du grand chef Nidoish Naisseline, s'est rendu le matin du 6 août à l'aérodrome de la Roche pour déloger les membres du collectif qui bloquaient l'accès depuis plusieurs jours. De violents affrontements ont eu lieu et quatre jeunes ont été tués et 23 autres personnes ont été blessées. Il s'est avéré que ce conflit reflétait des tensions foncières, claniques et religieuses anciennes entre les partisans de Nidoish Naisseline et les chefferies de La Roche, Tadine, Médu, Tawaineder, et Pénélo. Ces dernières ont diffusés sur internet un communiqué de presse le 9 août appelant à l'apaisement¹³, mais mettant

clairement en cause le grand chef de Guahma. L'origine de ces tensions est liée à un projet de carte de l'île, sur laquelle les frontières des districts seraient modifiées selon les dires de Nidoish Naisseline. Cette étude entrerait dans le cadre de la mise en place d'un cadastre foncier coutumier, inscrit dans l'Accord de Nouméa, par le Sénat coutumier qui pourtant dément l'existence de cette carte. Or le cadastre pose la question des terres qui sont actuellement en litige et nécessite un accord des parties entre elles. Or l'agrandissement de l'aérodrome de La Roche est bloqué depuis une dizaine d'années par des revendications concurrentes¹⁴.

Une mission de médiation religieuse a été nommée en concertation avec l'Etat, avec des représentants des Églises protestante et catholique, le 10 avec pour objectif de « mieux comprendre et faire en sorte que le processus d'apaisement s'installe dans la durée » selon le Père Apikaoua, vicaire de l'archevêché de Nouméa, et d'accompagner les familles en deuil.¹⁵

Accords et désaccords dans le domaine minier

D'août à novembre 2011, un conflit a opposé les coutumiers de Kaala Gomen à la SMSP sur la mine du centre de Ouaco. Après un blocage de plusieurs semaines du chargement du minerai, les clans du bord de mer ont finalement repris à leur compte des activités du port et permis la reprise du travail. Suite au blocage prolongé du site, la SMSP avait saisi la justice et début novembre le tribunal de première instance de Nouméa a délivré une ordonnance d'expulsion. A l'origine du blocage, les coutumiers de la grande chefferie de Gomen demandaient un pourcentage des retombées de l'exploitation minière, sous forme de redevances ou de « royalties » pour pouvoir monter une société et soutenir le développement, le logement et l'éducation à Kaala-Gomen, sous forme de fonds de réserve pour les générations futures. Ils estiment cette revendication légale au regard de deux articles de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA) et pour cela suspendent le chargement des minéraliers acheminant le minerai vers l'usine de Posco en Corée. Néanmoins, les propriétaires du bord de mer, au risque de voir 300 personnes mises au chômage technique ont rapidement signifié leur souhait de voir le conflit se résoudre. Ils ont pu rencontrer les élus de la Province- la SMSP a signifié que ce n'était pas dans ses objectifs de « distribuer ce qui pourrait ressembler à des royalties », qu'elle ne dispose pas des compétences et que cette pratique doit être encadrée par la loi. Des administrateurs de la SOFINOR (bras économique de la Province Nord) et des élus provinciaux ont proposé que soit organisé un groupe de travail avec les coutumiers concernés de Poya, Kaala-Gomen et Canala, afin de faire l'inventaire des besoins et dispositifs d'accompagnements possibles¹⁶.

Pacte pour un développement durable du Grand Sud

Le mois d'août a vu la signature et la mise en place officielle du troisième volet du Pacte pour un développement durable du Grand Sud, signé en septembre 2008 par les coutumiers du Grand Sud avec la « Fondation d'entreprise Vale Nouvelle-Calédonie pour le développement du Grand Sud ». Elle doit privilégier la participation des populations locales du Grand Sud calédonien et développer des projets d'intérêts généraux s'inscrivant dans le développement durable de la zone tout en localisant les compensations autour du site minier, à savoir l'île des Pins, le Mont Dore, Yaté et Païta. Il est prévu qu'elle contribue au développement socioculturel de la zone (formation, éducation), environnemental, mais aussi économique à travers la création d'activités économiques non liées à l'activité minière, et favorise toute initiative de développement participatif et durable¹⁷.

Notes

¹ <http://unsr.jamesanaya.org/statements/declaration-a-lissue-de-visite-en-nouvelle-caledonie-4-a-13-fevrier-2011>

² Ibid.

³ http://www2.ohchr.org/english/issues/indigenous/rapporteur/docs/A-HRC-18-35-Add6_fr.pdf

⁴ <http://www.delegfrance-onu-geneve.org/spip.php?article1104>

⁵ http://larje.univ-nc.nc/images/stories/Proposition_FLNKS_loi_pays_Drapeau.pdf

⁶ <http://www.oultre-mer.gouv.fr/?caledonie-cope-pour-les-deux-drapeaux-prone-l-union-de-la-droite.html>

⁷ http://emblemes.free.fr/site/index.php?option=com_content&task=view&id=2817&Itemid=258

⁸ <http://www.signes-identitaires-nc.com/page85/page85.html>

<http://www.drapeaunc.com/>

⁹ Les Nouvelles Calédoniennes, 29 octobre 2011

¹⁰ Ibid

¹¹ http://nouvellecaledonie.la1ere.fr/infos/actualites/la-tete-datai-retrouvee_58637.html

¹² <http://forumdespeuplesenlutte.over-blog.com/article-atai-plus-d-un-siecle-d-exil-95198994.html>

¹³ <http://fondation-republicaine-nc.over-blog.com/article-mare-derriere-le-conflit-d-aircal-des-rivalites-coutumieres-anciennes-81869705.html>

¹⁴ « Maré déchirée par la question foncière », Les Nouvelles Calédoniennes, 18 septembre 2010

« Une bombe à retardement », Les Nouvelles Calédoniennes, 08 août 2011

¹⁵ http://nouvellecaledonie.la1ere.fr/infos/actualites/la-mediation-religieuse-est-arrivee_60959.html

¹⁶ « Trouver une issue au conflit avant le 15 décembre », Les Nouvelles Calédoniennes, 17 novembre 2011

¹⁷ <http://www.vale.nc/pages/communautes/developpement-durable.html>

***Claire Levacher**, membre du réseau des experts Pacifique du GITPA, est doctorante en anthropologie à l'EHESS sous la direction d'Alban Bensa et Pierre Yves Le Meur. Elle travaille sur les mobilisations autochtones en Nouvelle-Calédonie en lien notamment avec les enjeux miniers.*